

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 ■ Téléc. : (450) 267-3532
Courriel : municipalitedescoteaux@videotron.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ,

1. Lors d'une séance tenue le 15 décembre 2014, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 195 intitulé :

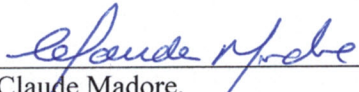
Règlement numéro 195 – Règlement décrétant des travaux de vidange des boues à l'usine de traitement des eaux usées du 225, rue de l'Acier – Décrétant une dépense de 98 400 \$ et afin de pourvoir au paiement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 66 600 \$ ainsi qu'une taxe pour rembourser cet emprunt sur une période de 2 ans, et à affecter une somme de 31 800 \$ provenant du fonds général.

2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux.
3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	Le 17 novembre 2014
Adoption du règlement :	Le 15 décembre 2014
Avis public tenue du registre	Le 15 décembre 2014
Tenue du registre	Le 22 décembre 2014
Approbation du MAMOT	Le 6 mai 2015
Avis public et entrée en vigueur :	Le 12 mai 2015

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 12^e jour du mois de mai deux mille quinze.

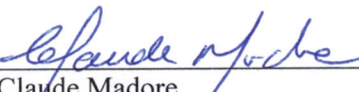


Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 11h00 et 12h00, le 12^e jour du mois de mai 2015.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^e jour du mois de mai deux mille quinze.



Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général



Les Coteaux